

# Pour une éthique du non-abandon

**Marie-Dominique Trébuchet** Théologienne moraliste, directrice de l'IER (Institut catholique de Paris), vice-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs

La tâche de l'éthique s'inscrit dans la durée. Nulle loi ne vient clore son questionnement, mettre un point final au discernement, supprimer une fois pour toutes les zones d'incertitudes. Les acteurs des soins palliatifs le savent bien. Ils en font l'expérience quotidienne dans le soin, guidés en cela par une éthique du non-abandon du plus fragile et du plus vulnérable. Le politique doit quant à lui trouver le meilleur compromis pour qu'il soit possible aux citoyens d'une même nation de vivre ensemble. On attend de lui qu'il se laisse guider par le bien commun pour donner des repères, établir des limites à l'intérieur desquelles on pourra imaginer et déployer des pratiques nouvelles. Tout ce qui touche à notre humanité profonde exige des politiques qu'ils s'informent, cherchent à entrer dans la complexité, et prennent la mesure des enjeux liés à la loi et à sa formulation. Nous, humains, qui sommes des êtres en qui la vie devient conscience, pensée et liberté, écrivait le père Michel Riquet au temps des prémices de la bioéthique, sommes face à la mort très démunis. D'autant plus démunis que nous avons pu nous penser forts et maîtres de nos vies. D'autant plus démunis que depuis plusieurs décennies nous avons confié notre vie au corps médical en le sommant de nous guérir toujours. Que la mort soit tragique, que l'on éprouve de la peur, que l'on puisse avoir envie de fuir, cela ne peut être nié. « *C'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet* » (*Gaudium et spes* n. 18). Est-ce la peur de la destruction définitive, la peur de la déchéance qui meut le désir de dominer la vie jusqu'à imaginer prendre le pouvoir sur la mort ? Certains courants revendiquent qu'une forme de liberté pleine et entière puisse s'exercer dans un « *nouveau droit à maîtriser son destin* ». En insistant sur le fait que « *l'exercice de ce droit n'enlève rien à personne* », cette option en faveur d'une liberté de choix individuel s'appuie sur une conception minimale de l'éthique : ce qui concerne les choix individuels ne doit pas entrer dans son champ. Il est attendu de la loi qu'elle garantisse le droit de l'individu. On est bien loin de l'éthique de Paul Ricœur : « *visée de la vie bonne avec et pour les autres dans des institutions justes* » ; on s'éloigne du non-abandon. La revendication de quelques leaders

politiques ne doit pas nous empêcher d'entendre les personnes qui aujourd'hui s'éprouvent démunies et sont amenées à penser qu'anticiper la mort dans un geste maîtrisé leur évitera toute souffrance et toute dépendance. Nous devons écouter la peur qui s'exprime dans le désir de ne pas vivre la déchéance, l'abandon, le fait de peser sur ses proches, de n'être plus rien dans la société. Probablement vivons-nous dans une société dans laquelle il est difficile de vivre et de penser en dehors du paradigme qu'impose la technique : celui de la domination. Notre rapport aux choses, aux êtres et aux situations peine à se construire autrement. Dans ce cadre, toute dépendance est subie négativement.

Mais l'éthique du non-abandon s'est précisément élaborée dans un rapport raisonné à la technique, dans le fait de l'ordonner à une fin humaine, de l'intégrer à une pratique raisonnable, sans se laisser dominer. La liberté qu'elle promeut est celle d'être solidaire de l'autre souffrant. Elle emprunte une voie qui cherche toujours à distinguer ce qui est humain de ce qui risque de ne pas l'être. Et sur cette voie il est apparu que le respect de la vie humaine et mortelle, et donc le refus de provoquer la mort constituait une limite dont le franchissement devait rester du domaine de la transgression. Est-ce une atteinte à la liberté ? L'éthique de l'accompagnement et des soins palliatifs promeut et repose sur une liberté qui est ordonnée au devenir de l'homme, c'est-à-dire une liberté libérée du désir de dominer, libérée de la peur de la fragilité et de la dépendance. Cette liberté n'est pas postulée à distance de la réalité concrète de nos fragilités et de notre vulnérabilité. Face à une liberté conquérante et dominatrice, abstraite, c'est une liberté qui se découvre avec l'autre au creux de la fragilité, dans la réciprocité des rapports humains. Elle libère de la peur de n'être pas l'homme fort que nous imaginons devoir être. Libres d'être solidaire, d'apprendre à le devenir en résistant au désir de dominer qui nous écrase.

La Croix - lundi 26 mars 2018